



TRIBUNAL D'INSTANCE DE VERSAILLES

CESSION DES REMUNERATIONS



HORAIRES

LUNDI
de 9 H. à 12 H.
et
de 13 H. 30 à 16 H. 30



LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- ★ Offre de prêt dans son intégralité
- ★ Pièce d'identité
- ★ Justificatif de domicile
- ★ 3 derniers bulletins de salaire

● **LE DEMANDEUR DOIT SE PRESENTER EN PERSONNE**

TRIBUNAL D'INSTANCE

5 Place André Mignot
R.P. 1109
78011 VERSAILLES CEDEX
Téléphone : 01.39.07.39.59
Fax : 01.39.07.39.50

« correspondant-handicap » Tél.: 01.39.07.39.73
2ème étage-signalétique jaune-se présenter à l'accueil du tribunal

Par courriel : saisirem.ti-versailles@justice.fr